Participez à la consultation sur les jeunes et l'avenir du travail

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 15/01/2019

Saisine liée : LES JEUNES ET L'AVENIR DU TRAVAIL

Après la consultation lancée dans le contexte de mobilisation des Gilets Jaunes, le CESE sollicite une nouvelle fois la parole des citoyennes et citoyens du 7 au 25 janvier.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la saisine sur **les jeunes et l'avenir du travail**, sujet dont le CESE s'est saisi sur demande du Premier ministre. Les rapporteurs de l'avis – Dominique Castera et Nicolas Gougain - ont souhaité associé des jeunes internautes, qu'ils soient étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, chefs d'entreprise, agents publics… Ces derniers pourront s'exprimer sur la plateforme participative du CESE https://participez.lecese.fr/.

Les participantes et participants pourront donner leur avis sur 3 thématiques :

*Comment bien commencer **sa vie active** ?*

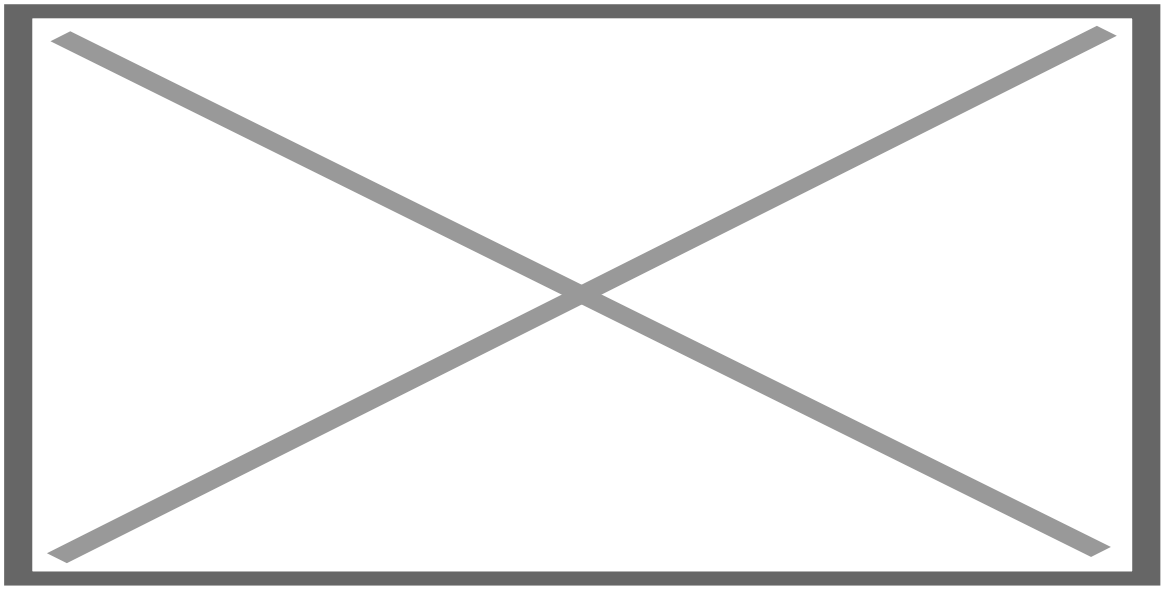
*Comment donner **plus de sens et d'intérêt** au travail ?*

*Comment se préparer aux **évolutions futures** du travail ?*

En parallèle de cette consultation, les participants et participantes qui le souhaitent peuvent organiser des **ateliers relais**. Les propositions discutées et votées lors de ces réunions s'appuyent sur les contributions de la consultation et ont pour objectif de l'alimenter.

Les rapporteurs de l'avis – Dominique Castera et Nicolas Gougain - s'engagent à étudier toutes les contributions et à rendre compte de l'impact de la consultation sur leurs préconisations finales, dès le mois de mars.

- PARTICIPER A LA CONSULTATION DU CESE -



Le calendrier de la consultation

Du 7 au 25 janvier | consultation en ligne sur https://participez.lecese.fr/ et sur le terrain avec les atelier relais

Fin janvier | diffusion de la synthèse de la consultation en ligne

5 février | soirée délibérative avec les internautes ayant participé à la consultation

27 mars | présentation et vote du projet d'avis du CESE.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur participez.lecese.fr

© - copyright CESE - Novembre 2026